



Commission thématique n°3

**« Valorisation du territoire, tourisme,
Communication et gouvernance »**

Le vendredi 25 janvier 2013 à Clairvaux les Lacs

ORDRE DU JOUR

1) Présentation des objectifs de travail de la commission

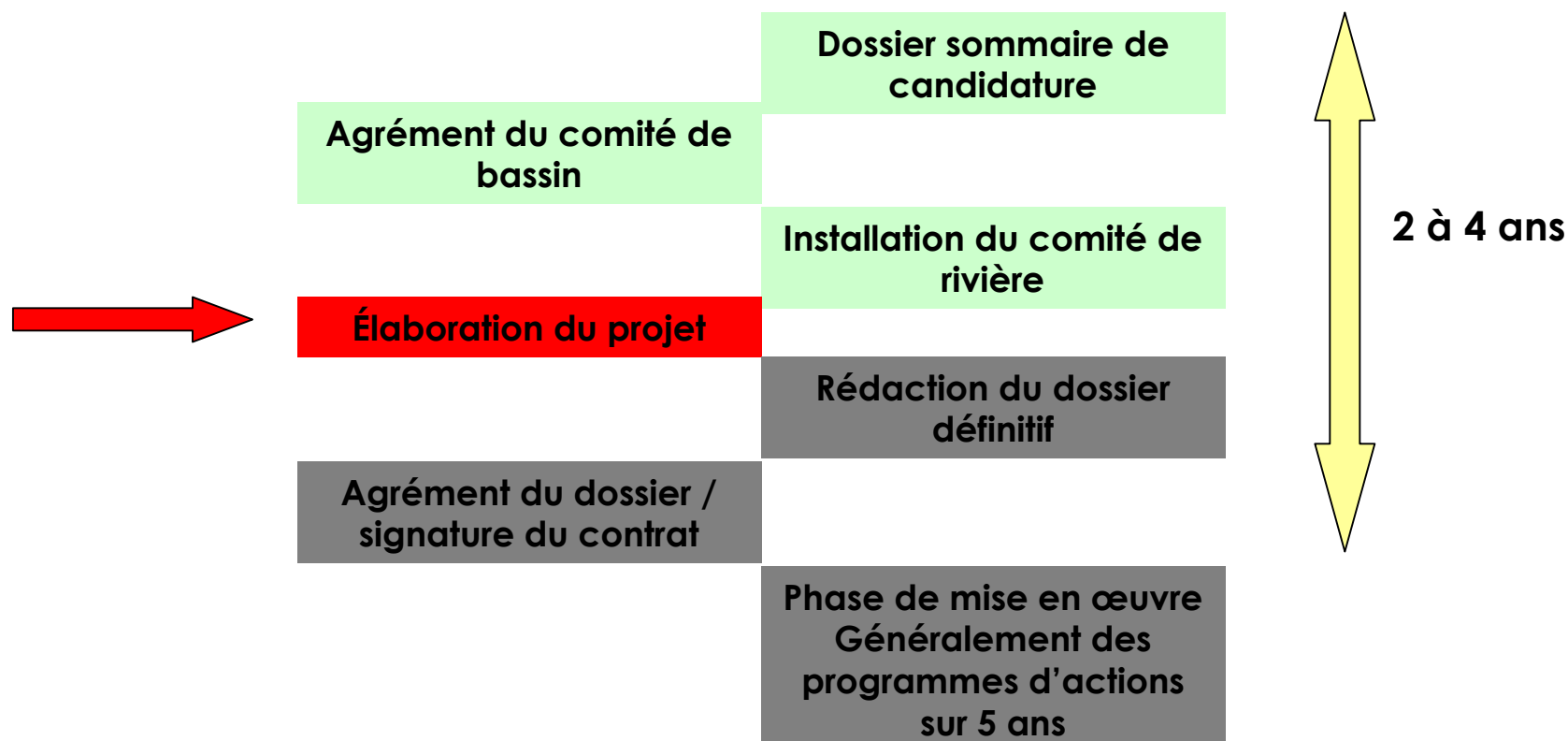
2) Etat des connaissances actuelles / Perspectives

3) Synthèse des perspectives de travail

Objectifs de travail de la commission

Rappel du contexte :

- Dossier sommaire de candidature = approuvé par le comité d'agrément le 2 juillet 2012
- Comité de rivière installé le 15 octobre 2012 : 62 membres, 1 Président et trois vice Présidents – installation de trois commissions de travail



Objectifs de travail de la commission

Rôle de la commission « Valorisation du territoire, tourisme, communication et gouvernance » :

Compléter l'état des connaissances, hiérarchiser le programme d'actions et valider les fiches actions.

Volet D – Valorisation patrimoniale et touristique du territoire	✓ <i>Garantir une eau de qualité pour la pratique durable des activités sportives et touristiques liés aux milieux aquatiques</i> ✓ <i>Promouvoir la pêche, les activités nautiques, la découverte des milieux aquatiques en compatibilité avec le fonctionnement des milieux aquatiques</i>
Volet E – Gestion concertée du territoire, communication et mise en valeur des actions	✓ <i>Mettre en place un programme de communication, de sensibilisation et un encadrement technique</i> ✓ <i>Valoriser les actions du contrat</i> ✓ <i>Mettre en place un programme d'éducation et de sensibilisation des scolaires</i> ✓ <i>Établir un programme de suivi et de bilan du contrat de rivière</i>

Socle de base : le programme d'action opérationnel territorial (SDAGE 2010 – 2015)

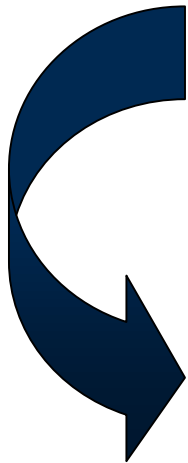
ORDRE DU JOUR

1) Présentation des objectifs de travail de la commission

2) État des connaissances actuelles / Perspectives

3) Synthèse des perspectives de travail

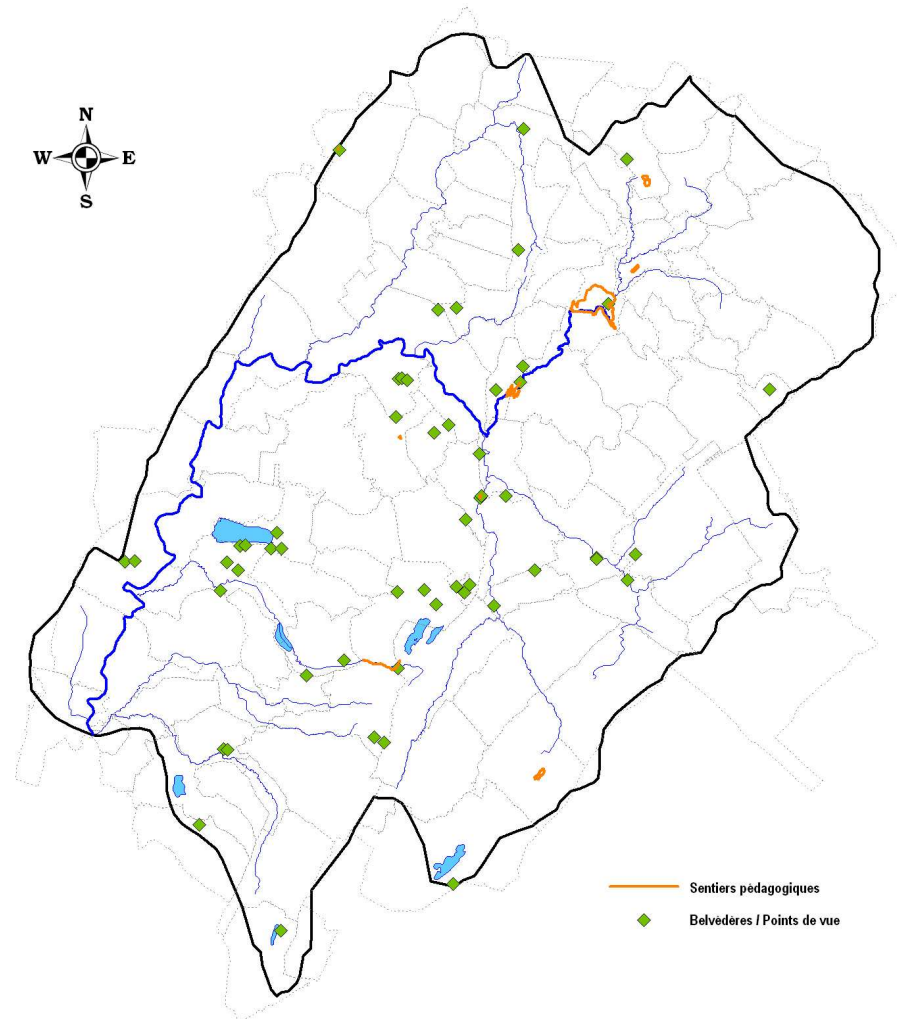
Bassin versant de l'Ain amont



- un territoire présentant de nombreux sites remarquables en lien avec l'eau (gorges, cascades,...)
- un territoire attrayant pour la pratique de la pêche (9 AAPPMA)
- d'autres activités pratiquées en lien avec l'eau : baignade, canöe-kayak, canyoning, spéléologie – également pour la randonnée pédestre

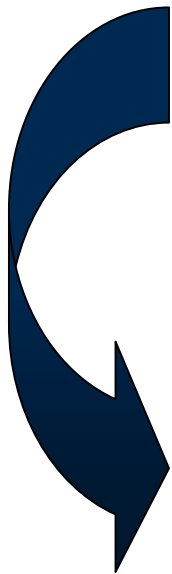
Valorisation patrimoniale et touristique du territoire

Des actions d'ores et déjà réalisées en faveur de la mise en valeur de certains sites : sentiers pédagogiques, belvédères, points de vue,...



Valorisation patrimoniale et touristique du territoire

Objectif principal : développer cet axe de valorisation patrimoniale et touristique tout en en garantissant l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection des milieux aquatiques



Quelles autres actions pourraient être mises en place dans le cadre du contrat de rivière Ain amont ?

Pour exemple, actions développées dans certains contrats de rivière

Sentiers pédagogiques et touristiques avec mise en place de panneaux d'information, brochures de communication / promotion, maraudage

Expositions tournantes, panneaux à destination du grand public (mairies, offices du tourisme)

Aménagements spécifiques pour la pratique de certains sports et compatibles avec le fonctionnement des cours d'eau (ex : pontons PMR, accès, signalétique,...) / plan d'aménagement pour la pratique des sports d'eaux vives

Formations spécifiques à destination des encadrants sportifs sur le fonctionnement des milieux aquatiques / bonnes pratiques

Proposition d'une démarche de travail

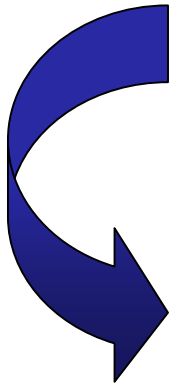
- 1) **Synthèse de l'ensemble des sites (touristiques, sportifs, ...)**
existants ainsi que des acteurs

- 2) **Définir les besoins et les attentes des acteurs locaux du tourisme / sports** (les professionnels de l'encadrement sportif, les loueurs de matériels, Comité Départemental du Tourisme, Offices de tourisme, fédérations sportives,...)

- 3) **Mesurer la compatibilité des différentes attentes avec le bon fonctionnement des milieux** – définir les actions à mettre en place en fonction des financements mobilisables

Volet E : Communication

Pourquoi communiquer sur le contrat de rivière ?



- **Pour informer** les acteurs du territoire de l'avancée du projet ;
- **Pour expliquer** la démarche et les actions ;
- **Pour favoriser** la mise en œuvre d'actions ;
- **Pour favoriser** l'acceptation de ce projet ;
- **Pour valoriser** les actions du contrat.

Volet E : Communication

Actuellement les premières actions mises en place

- ✓Édition d'une plaquette sur le contrat de rivière (à destination des élus, des usagers,...) – réflexion en cours sur l'édition d'une nouvelle plaquette.
- ✓Réalisation d'un article de presse
- ✓Interventions en conseils communautaires

Quelles perspectives de travail pour la suite ?

Volet E : Communication

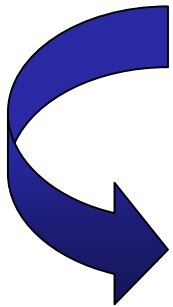
Exemples d'outils de communication développés dans d'autres contrats de rivière

- ✓ **Plaquettes** régulières sur l'avancement du contrat de rivière
- ✓ Réalisation d'articles dans la **presse** locale, dans les bulletins communaux et intercommunaux
- ✓ Réalisations d'**expositions**
- ✓ Création d'un **site internet** spécifique au contrat de rivière
- ✓ Interventions régulières dans les **conseils communautaires**
- ✓ Participation à des **journées évenementielles**

Quels outils, la commission souhaite-t-elle développer ?

Volet E : Sensibilisation des élus

Pourquoi sensibiliser les élus ?



- **Pour sensibiliser** les décideurs au bon fonctionnement des milieux aquatiques ;
- **Pour informer** les élus sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre ;
- **Pour favoriser** l'émergence d'actions en faveur de la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

Volet E : Sensibilisation des élus

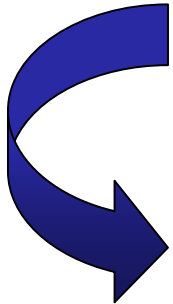
Pour exemple, actions développées dans certains contrats de rivière

Journées thématiques de formation à destination des élus
Création de plaquettes thématiques (réglementaire, bonnes pratiques,...)
Intervention en conseils communautaires, conseils municipaux
Organisation de visites sur des sites restaurés

Quels besoins des élus, quels axes de travail à privilégier ?

Volet E : Sensibilisation des scolaires

Pourquoi sensibiliser les scolaires ?



- **Pour éduquer** les citoyens de demain au bon fonctionnement des milieux aquatiques ;
- **Pour former** les citoyens de demain aux bonnes pratiques / gestes éco-citoyens.

Actions existantes sur le bassin versant de l'Ain amont

- ✓ Animations scolaires sur le thème de l'eau (Pays des lacs), programme « Vivre la rivière au collège » (collèges de Franche-Comté), programme « à l'école de la biodiversité » (72 classes de primaires de Franche Comté)
- ✓ Interventions ponctuelles auprès de BTS / CFA Montmorot

Volet E : Sensibilisation des scolaires

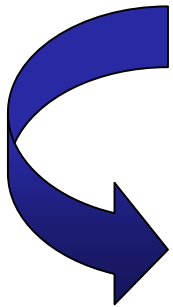
Exemples d'actions qui pourraient être déployées sur le bassin versant de l'Ain amont

- ✓ **Définir un projet pédagogique** / programme pour sensibiliser l'ensemble des scolaires à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques = public visé : écoles élémentaires, collèges, lycées.
- ✓ **Organiser des camps nature** itinérants sur la thématique de l'eau.
- ✓ Développer des animations dans des **centres de loisirs**.
- ✓ Développer des **mallettes pédagogiques**.
- ✓ Créer une **exposition** tournante pour les scolaires.
- ✓ Participer à des **chantiers nature**.

Quels axes prioritaires de travail, la commission souhaite-t-elle développer ?

Volet E : Sensibilisation du grand public / usagers

Pourquoi sensibiliser le grand public / usagers?



- **Pour sensibiliser** le grand public / les usagers au bon fonctionnement des milieux aquatiques ;
- **Pour informer** le grand public / les usagers sur les bonnes pratiques et les éco-gestes à mettre en œuvre ;
- **Pour favoriser** l'appropriation de l'outil « contrat de rivière ».

Volet E : Sensibilisation du grand public / usagers

Pour exemple, actions développées dans certains contrats de rivière

Conférences, visites et balades guidées, débats publics
Mise en place de journées évenementielles (fête de l'eau, journée ramassage de déchets, journée familiale,...)
Mise en place de chantiers nature
Création d'un site internet
Interventions pour former les usagers aux bonnes pratiques (phytosanitaires, économie d'eau,...)

Quels axes de travail, la commission souhaite-t-elle mettre en œuvre ?

Volet E : Gouvernance

Perspectives

- Portage actuel du contrat de rivière → Conseil Général du Jura
- Absence de syndicats de rivière mais présence de plusieurs CDC et d'un Parc Naturel Régional
- Une seule CDC possède dans ses statuts une compétence facultative « étude cours d'eau »

Demande du comité d'agrément dans sa délibération du 2 juillet 2012

ENCOURAGE les collectivités du bassin de l'Ain amont à fixer dans les meilleurs délais une organisation leur permettant d'exercer de manière cohérente leur compétence restauration et entretien des milieux aquatiques

SOULIGNE LA NECESSITE de contribuer à une bonne articulation entre le contrat de rivière Ain amont et les différentes procédures en cours sur la totalité du bassin versant de l'Ain

Volet E : Gouvernance

Perspectives de travail : lancer une étude technico-économique et juridique de la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques sur la haute vallée de l'Ain

Étude qui se décomposerait en trois phases :

✓ **État des lieux** des différentes collectivités (syndicats, EPCI, Parc Naturel Régional du Haut Jura...) qui travaillent sur la gestion de l'eau, l'aménagement du territoire à l'échelle des bassins versants de la haute vallée de l'Ain, de la Valouse et de la Bienne.

✓ **Diagnostic du territoire** comprenant une analyse technique, organisationnelle, statutaire, financière, incluant la question des compétences, qui sera à mettre en oeuvre pour évaluer la pérennité des acteurs en place, leur solidité et leur capacité à assumer les objectifs des directives et autres textes réglementaires.

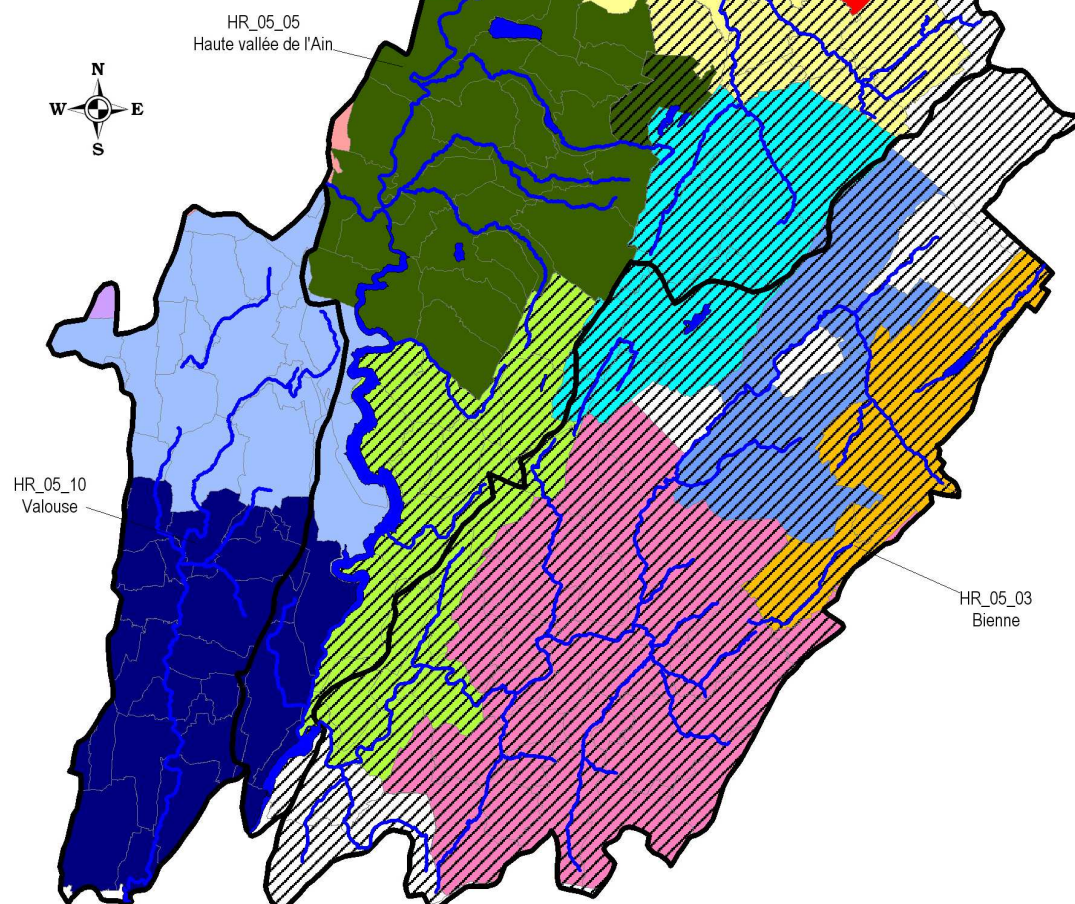
✓ **Proposition de différents scénarii pour un montage pérenne** de la ou des structures de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, à l'échelle des unités hydrographiques « haute vallée de l'Ain, Valouse et Bienne » tout en assurant une cohérence avec la structuration de l'unité hydrographique « Basse vallée de l'Ain ».

Volet E : Gouvernance

Communautés de communes

- Bassin de Lons-le-Saunier
- Champagnole Porte du Haut Jura
- Comte de Grimont
- Haut-Jura - ARCADE
- Haut-Jura Saint-Claude
- Jura Sud
- La Grandvallière
- La Station des Rousses - Haut-Jura
- NR
- Pays de Salins-les-Bains
- Pays des Lacs
- Petite Montagne
- Plateau de Nozeroy
- Premier Plateau
- Région d'Orgelet
- Sud Revermont
- Val de Sorne

- Parc Naturel Régional du Haut Jura
- Masses d'eau "cours d'eau"
- Masses d'eau "plans d'eau"
- Unités hydrographiques
- Limites communales



Périmètre de l'étude

- 212 communes
- 2 266 km²

ORDRE DU JOUR

1) Présentation des objectifs de travail de la commission

2) État des connaissances actuelles / Perspectives

3) Synthèse des perspectives de travail

Synthèse des perspectives de travail

Thème	Perspectives de travail
Valorisation patrimoniale / touristique	Synthèse des sites touristiques et sports de nature Rencontres des différents acteurs (attentes) Propositions d'actions compatibles avec le fonctionnement des milieux aquatiques
Communication	Définir les actions prioritaires que la commission souhaite mettre en place
Sensibilisation des différents acteurs	Définir les actions prioritaires que la commission souhaite mettre en place
Gouvernance	Lancer une étude technico-économique et juridique sur la gouvernance de l'eau